



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, lundi 3 juin 2024 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents la conseillère Madame Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

Madame Marielle Gervais est absente.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Planification des besoins d'espaces 2024-2034
 - 4.2 Amendement – résolution 12947-09-05 – Calendrier des séances ordinaires 2024
 - 4.3 Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail
 - 4.4 Demande d'appui de la MRC Haut-Richelieu - Besoins d'ajout d'espace
- 5 FINANCES
 - 5.1 Demande d'aide financière - L'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes par le Fonds Municipal Vert
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mai 2024
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Motion de félicitations - pompier
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction
 - 8.2 Autorisation de signatures - Avenant entente promoteur - Domaine Champlain
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Demande de commandites – Comité des Loisirs du Domaine Champlain
 - 9.2 Projet CRSQV – Camp préparatoire à la transition du primaire au secondaire
 - 9.3 Programme de Pickleball pour la saison 2024
- 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- 10.1 Embauche – Ouvrier de voirie – Jean-Guy Emard
- 10.2 Démarche de gestion des actifs municipaux en eau
- 10.3 Octroi de contrat - AddÉnergie Technologies Inc. et autorisation de paiement
- 10.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.
- 10.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Huard Excavation inc. - Ajout de vannes

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1 Adoption – Règlement 314-2007-9 amendant le règlement de construction n° 314-2007
- 11.2 Adoption – Règlement 312-2007-1 amendant le règlement de lotissement n° 312-2007
- 11.3 Adoption - Règlement 315-2007-12 amendant le règlement de permis et certificats visant à modifier et ajouter certaines terminologies en plus d'ajuster certains articles en fonction du règlement provincial sur la sécurité
- 11.4 Adoption – 2e Projet de règlement 322-2009-34 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier les normes pour certains usages, aménagements et constructions, en plus de mettre à jour le règlement en fonction des lois

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

- 13.1 Déboursés du mois de mai 2024

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 13180-06-03 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2024.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 13181-06-03 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2024.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

- 13182-06-03 4.1 Planification des besoins d'espaces 2024-2034



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que dans le cadre du processus annuel de consultation des municipalités et des municipalités régionales de comté (MRC) situées sur le territoire du Centre de services scolaire des Hautes Rivières (CSSDHR), comme prescrit aux articles 272.2 et suivants de la Loi sur l'instruction publique (LIP), la CSSDHR a transmis à la Municipalité la Planification des besoins d'espace 2025-2035 adoptée par le conseil d'administration, 23 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que la planification des besoins d'espace a été élaborée en tenant compte de la prévision des besoins d'espace du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) ainsi que des informations reçues des municipalités et des MRC à l'automne 2023, relatives aux développements domiciliaires sur leur territoire. La planification tient également compte des avis reçus des municipalités et des MRC lors du processus de consultation prescrit à l'article 272.5 de la LIP ;

CONSIDÉRANT que cette consultation a permis au CSSDHR de confirmer ses besoins en matière d'immeubles à acquérir pour la construction ou l'agrandissement d'une école ou d'un centre de formation professionnelle ou d'éducation aux adultes ;

CONSIDÉRANT que tel que prévu à l'article 272.7 de la LIP, les municipalités ont maintenant un maximum de 45 jours pour transmettre leur résolution d'approbation ou de refus de la Planification des besoins d'espace 2025-2035, au CSSDHR et à leur MRC ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER la Planification des besoins d'espace 2025-2035 du CSSDHR.

13183-06-03 4.2 Amendement – résolution 12947-09-05 – Calendrier des séances ordinaires 2024

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

CONSIDÉRANT la nécessité de revoir le calendrier des séances régulières du conseil municipal ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'AMENDER la résolution 12947-09-05 ;

DE REMPLACER la séance du mardi 2 juillet par le lundi 8 juillet.

13184-06-03 4.3 Adhésion à la mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail

ATTENDU qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la « Mutuelle » nous est proposée par l'entremise de Groupe



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ;

ATTENDU que l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail ;

ATTENDU que la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

Il est résolu, les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2025 soit acceptée telle que rédigée, et que Groupe Conseil Novo SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la Municipalité.

Il est résolu que la Municipalité autorise le maire ou du directeur général autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la Municipalité à la Mutuelle.

13185-06-03 4.4 Demande d'appui de la MRC Haut-Richelieu - Besoins d'ajout d'espace

CONSIDÉRANT que le 11 décembre dernier, une rencontre d'information a été tenue entre le Centre de services scolaire des Hautes-Rivières (CSS-DHR) et des représentants des municipalités de Venise-en-Québec, Saint-Sébastien, Henryville, Saint-Anne-de-Sabrevois, Clarenceville et Noyan concernant la croissance de la clientèle jeune, la capacité d'accueil des écoles pour ces municipalités (secteur 863P04 du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et du besoin pour le CSSDHR d'acquérir un terrain dans le but de planifier la construction d'une nouvelle école ;

CONSIDÉRANT qu'il a notamment été démontré, lors de cette rencontre, qu'en fonction des prévisions du MEQ et de l'analyse des tendances du CSS-DHR, le secteur 863P04 est confronté à une augmentation importante et constante de la clientèle. La capacité actuelle des écoles du secteur ne pourra répondre de façon adéquate, dans un avenir rapproché, à cette tendance ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec manifeste l'intérêt de céder un terrain à des fins de construction de la nouvelle école ;

CONSIDÉRANT que l'article 272.2 de la Loi sur l'instruction publique stipule notamment que : « dans le cas où l'ensemble des municipalités visées au deuxième alinéa sont situées sur le territoire de la même municipalité régionale de comté, le conseil de celle-ci détermine quelle municipalité doit céder un immeuble » ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la construction d'école viendrait notamment résoudre un enjeu d'espace pour plus d'une municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'un appui de la MRC du Haut-Richelieu serait un élément additionnel important pour une décision favorable au projet ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

De DEMANDER un appui officiel provenant de la MRC du Haut-Richelieu ;

DE CONFIRMER au CSSDHR que la Municipalité de Venise-en-Québec a toujours l'intention de céder un terrain à des fins de construction d'une future école primaire.

5 FINANCES

13186-06-03 5.1 Demande d'aide financière - L'initiative Croissance de la canopée des collectivités canadiennes par le Fonds Municipal Vert

CONSIDÉRANT que le financement offert par l'initiative Croissance de la canopée des collectivités vise à soutenir une croissance accessible, ambitieuse, résiliente et équitable de la canopée dans les collectivités au moyen de projets comportant un volet de plantation d'arbres dans les centres de population et aux alentours ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a un projet plantation en milieu urbain et de plantation plus locale et qu'un plan de plantation détaillant le choix et l'analyse du site, le choix des arbres, l'agencement de la plantation, les techniques de plantation et les techniques de préparation des sols sera fait pour accompagner la demande de financement ;

CONSIDÉRANT que l'initiative Croissance de la canopée des collectivités entend financer un montant maximal jusqu'à concurrence de la moitié des coûts admissibles des projets qui optimisent les avantages sociaux, environnementaux et économiques de la plantation d'arbres et renforcent la biodiversité et la santé des écosystèmes ;

Il est proposé Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Lukas Bouthillier est dûment autorisé à signer tout document ou toute entente à cet effet avec le Fonds Municipal Vert.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – mai 2024

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 mai 2024.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

13187-06-03 7.1 Motion de félicitations - pompier

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de félicitation à Emmanuel Garand-Dubuc pour la réussite de la formation intitulée « Pompier 1, section 2 et MDS (Matières dangereuses sensibilisation) de l'É.N.P.Q. ».

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

13188-06-03 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 168, rue Roger-Vanier : Agrandissement de la maison modulaire
- 554, avenue Missisquoi : Changement du revêtement extérieur de la maison

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

13189-06-03 8.2 Autorisation de signatures - Avenant entente promoteur - Domaine Champlain

CONSIDÉRANT une entente relative à des travaux municipaux intervenue entre la Municipalité et Domaine Champlain inc. afin de procéder à un développement immobilier connu sous le nom du « Domaine Champlain », signée le 4 novembre 2000 et modifiée le 23 octobre 2007 ;

CONSIDÉRANT un nouvel avenant à l'entente signé le 4 février 2019 pour les travaux de mise en place d'un poste de pompage sur le lot 6 150 507 et afin de confirmer la cession des droits et obligations à titre de promoteur du projet immobilier de Domaine Champlain inc. à Gestion Alflo Inc. ;

CONSIDÉRANT que Gestion Alflo Inc. a procédé à la réalisation des travaux d'une partie des phases 2, 3 et 5 du plan original annexé à l'entente du 4 novembre 2000 du développement immobilier connu sous le nom du « Domaine Champlain » sur les terrains identifiés ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que les parties en sont venues à une entente de principe en lien avec la cession et responsabilité des différentes infrastructures municipales incluses dans ces travaux, tel qu'il appert notamment d'une lettre d'engagement signée le 30 novembre 2023 par Gestion Alflo Inc. ;

CONSIDÉRANT que les parties désirent confirmer les modalités de cette entente par écrit par le présent avenant ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer l'entente relative à des travaux municipaux et à la cession d'infrastructures municipales et tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

13190-06-03 9.1 Demande de commandites – Comité des Loisirs du Domaine Champlain

CONSIDÉRANT une demande du Comité des Loisirs du Domaine Champlain ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une somme maximale de 2 100 \$ pour financer le projet d'un abri-soleil permanent en collaboration avec le BMR L'Homme et Fils.

13191-06-03 9.2 Projet CRSQV – Camp préparatoire à la transition du primaire au secondaire

CONSIDÉRANT que, pour plusieurs jeunes, le passage du primaire au secondaire est une période génératrice de stress, d'inquiétudes et d'anxiété ;

CONSIDÉRANT que le sous-comité loisir du Comité Rural en Santé et Qualité de Vie (CRSQV) présente un projet de camp préparatoire afin de faciliter cette transition en créant des liens entre les jeunes ;

CONSIDÉRANT que le projet s'adresse à tous les élèves de 6ième année des écoles primaires pour les 13 municipalités rurales de la MRC du Haut Richelieu ;

CONSIDÉRANT que le Centre de plein air L'Estacade situé à St-Paul-Ile-aux-Noix correspond parfaitement bien au projet pensé par le CRSQV et est en mesure d'offrir ce genre de journée à nos jeunes ;

CONSIDÉRANT que la date n'est pas encore fixée mais serait possiblement en automne 2024, peu de temps après la rentrée scolaire 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT qu'une somme de 40\$ par enfant de 6ième année fréquentant l'école Capitaine-Luc-Fortin de Saint-Sébastien est demandée pour la journée de camp ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que ce montant comprend la programmation de divers ateliers et activités qui seront offertes aux jeunes pour la durée du séjour, un repas ainsi que la rencontre de divers intervenants de divers milieux ;

CONSIDÉRANT que pour l'année courante 2023-2024 à l'École Capitaine-Luc-Fortin de Saint-Sébastien, 12 jeunes sont en 6^{ième} année ;

CONSIDÉRANT qu'advenant la présence d'une subvention qui répond aux critères exigés par le projet, nous procéderons à la demande afin d'éviter des coûts à la Municipalité ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise la dépense de 40\$ par enfant de 6^{ième} année fréquentant l'école primaire de Saint-Sébastien afin de leur permettre une participation au camp préparatoire à la rentrée au secondaire.

13192-06-03 9.3 Programme de Pickleball pour la saison 2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite organiser la gestion des terrains de pickleball ;

CONSIDÉRANT qu'un programme sera mis en place pour la saison 2024 ;

Il est proposé Steve Robitaille, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité mandate Claude Boulay et Nathalie Néron, résidents de Venise-en-Québec, afin d'agir comme coordonnateurs du Programme de Pickleball pour la saison 2024, lesquels se rapporteront exclusivement au conseiller Alain Paquin dans l'exécution de leur mandat ;

QUE la Municipalité mandate Alain Paquin comme gestionnaire des coordonnateurs du Programme de Pickleball pour la saison 2024 ;

QUE les coordonnateurs déposeront un rapport financier qui sera approuvé par la Municipalité à la fin de la saison ainsi qu'au moins soixante-quinze pour cent (75%) du profit d'opération sera remis à la Municipalité, en considération de l'utilisation des terrains par les joueurs ;

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

13193-06-03 10.1 Embauche – Ouvrier de voirie – Jean-Guy Émard

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE PROCÉDER à l'embauche de Jean-Guy Émard à titre d'ouvrier de voirie à la Municipalité de Venise-en-Québec selon les modalités de son contrat de travail.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



13194-06-03 10.2 Démarche de gestion des actifs municipaux en eau

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT que la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état de fournir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT que le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la municipalité et à fournir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a pris connaissance du guide relatif au PGA du Ministère ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA permet d'optimiser l'utilisation des ressources financières et humaines en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière plus proactive ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec s'engage à ;

- Élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- Transmettre, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation au plus tard le 31 décembre 2026 le sommaire PGA ainsi que les informations requises par ce dernier.

13195-06-03 10.3 Octroi de contrat - AddÉnergie Technologies Inc. et autorisation de paiement

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec désire présenter un projet dans le but d'améliorer son offre de bornes de recharges sur son territoire ;

ATTENDU QUE la Municipalité a connu bond de 11 % de sa population pour 2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à une étude d'électrification par Bornes Québec ;

ATTENDU QUE le directeur général a obtenu une subvention pour l'installation de 4 bornes électriques au parc Jameson ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



D'OCTROYER le contrat auprès de AddÉnergie Technologies Inc. pour l'achat de 4 bornes électriques pour un montant de 24 280,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise AddÉnergie Technologies Inc. pour un montant de 24 280,00 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité tout document donnant effet à la présente résolution ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13196-06-03 10.4 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc.

CONSIDÉRANT l'achat de mobilier urbain requis pour les parcs municipaux ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat auprès de l'entreprise Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc. pour l'achat de mobilier urbain pour un montant de 17 820 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Equiparc Manufacturier d'Équipement de Parcs Inc. d'un montant de 17 820 \$ plus les taxes applicables ;

D'AUTORISER le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

13197-06-03 10.5 Octroi de contrat et autorisation de paiement - Huard Excavation inc. - Ajout de vannes

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit prévoir l'ajout de vannes sur son réseau d'aqueduc ;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres par invitation a été faite auprès de trois entreprises afin d'obtenir des soumissions pour l'ajout de vannes sur le réseau ;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est Huard Excavation Inc. ;

CONSIDÉRANT que la dépense est admissible à la TECQ ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat pour l'ajout de vannes sur le réseau d'aqueduc et autres travaux connexes à l'entreprise Huard Excavation inc. pour un montant de 97 270 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les modalités du



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Règlement sur la gestion contractuelle conditionnellement à la condition suivante ;

Cet octroi de contrat est conditionnel pour un montant de 10 360 \$ plus taxes étant inclus dans le montant de 97 270 \$ à ce que le directeur des services techniques autorise la dépense selon les besoins réels de la Municipalité ;

D'AUTORISER à l'entreprise Huard Excavation Inc. le paiement des dé-comptes progressifs selon les recommandations du directeur des travaux publics ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

11 RÉGLEMENTATION

13198-06-03 11.1 Adoption – Règlement 314-2007-9 amendant le règlement de construction n° 314-2007

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de construction n° 314-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 314-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite adopter une réglementation respectueuse de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 314-2007-9 amendant le règlement de construction 314-2007.

13199-06-03 11.2 Adoption – Règlement 312-2007-1 amendant le règlement de lotissement n° 312-2007



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de lotissement n° 312-2007;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 312-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridiques avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 312-2007-1 amendant le règlement de lotissement 312-2007.

- 13200-06-03 11.3 Adoption - Règlement 315-2007-12 amendant le règlement de permis et certificats visant à modifier et ajouter certaines terminologies en plus d'ajuster certains articles en fonction du règlement provincial sur la sécurité

CONSIDÉRANT que le Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement des permis et certificats n° 315-2007 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 315-2007 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le Règlement sur la sécurité des piscines à été modifié en 2021 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi du dit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours ouvrables avant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



D'ADOPTER pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 315-2007-12.

- 13201-06-03 11.4 Adoption – 2e Projet de règlement 322-2009-34 - amendant le règlement de zonage 322-2009 visant à modifier les normes pour certains usages, aménagements et constructions, en plus de mettre à jour le règlement en fonction des lois

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement de zonage n° 322-2009 ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. ch. A-19.1) et que les articles du règlement numéro 322-2009 ne peuvent être modifiés que conformément aux dispositions de cette loi ;

CONSIDÉRANT que le règlement gouvernemental sur la sécurité des piscines a été amendé en 2021 ;

CONSIDÉRANT que depuis le 1er mars 2022, un régime transitoire gouvernemental établit de nouvelles règles pour toutes les interventions en zone inondable, en rive et en littoral ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dument donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mai 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'une dispense de lecture est demandée à la suite de l'envoi dudit règlement livré ou remis en main propre au moins deux jours juridique savant la séance du conseil, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le 2e projet de règlement 322-2009-34 amendant le règlement de zonage n° 322-2009.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

- 13202-06-03 13.1 Déboursés du mois de mai 2024

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois mai 2024, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 335 617,05 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

- 13203-06-03 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 21.

Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ANNEXE 1

NOM	DATE	MONTANT	DESCRIPTION
CHÈQUES			
BOISSÉ JACINTHE	03-05-2024	37.50 \$	REMB ACT. SPORTIF. LOGANN
BOULANGER MARIE-ÈVE	01-05-2024	150.00 \$	REMB SPORT 2024
CADIEUX SOPHIE	03-05-2024	2 924.00 \$	YOGA
CHEVRETTE, KARL	24-05-2024	2 453.68 \$	FRAIS DÉPLACEMENT
DE GRAND MAISON ÉRIC	03-05-2024	458.94 \$	FRAIS DE DÉPLACEMENT - COMBEQ
HANDFIELD ANNABELLE ALLYS	01-05-2024	824.50 \$	COURS DE DANCE
K2 GÉOSPATIAL	01-05-2024	321.93 \$	AJOUT COUCHE MATRICE
LEPAGE LUC	03-05-2024	1 035.90 \$	PHOTOGRAPHE-MONTAGE FORM.
MARINEAU STEVE	01-05-2024	101.33 \$	SSIPROXIM- PHOTOS
RYAN NATALIE	03-05-2024	116.96 \$	CAUCCUS REPAS- REMB
SHELLEX GROUPE CONSEIL	03-05-2024	4 024.13 \$	AJOUT DE VANNE-RÉSEAU SANITAIRE
ST-JEAN CAROLE	03-05-2024	1 428.00 \$	ACTIVITÉS INSCRIPTIONS
BLANKO	15-05-2024	1 379.70 \$	PORTAIL CITOYEN
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR	15-05-2024	1 816.38 \$	ENTRETIEN - ACCESSOIRES
CLR COMMUNICATION PLUS	15-05-2024	174.53 \$	COMMUNICATIONS- RADIO PORTATIF
COOPÉRATIVE DE SANTÉ LAC	15-05-2024	500.00 \$	SUBVENTIONS ET DONS (Culturel)
CTSPEC TECHNOLOGIES	15-05-2024	2 121.29 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS -
DRAPEAUX ET BANNIÈRES L'É	15-05-2024	740.37 \$	DRAPEAUX MUNICIPAL
GARAGE RAYMOND INC.	15-05-2024	2 578.92 \$	ENTR. & RÉP. VÉHICULES-BALAI- SSI
LEPAGE LUC	15-05-2024	245.53 \$	PHOTOGRAPHE-MONTAGE FORM.
LIBRAIRIE LARICO INC.	15-05-2024	109.04 \$	FOURNITURES BUREAU/ IMPRIMÉS E
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	15-05-2024	486.41 \$	FOURNITURES BUREAU/ IMPRIMÉS E
MARTECH INC.	15-05-2024	2 642.71 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES -DOS DANE
MOTO SPORT G&L	15-05-2024	96.39 \$	PIÈCES/ACCESSOIRES POMPE P500-
NORMANDIN JESSICA	15-05-2024	341.54 \$	REMB CAMP YOHO0 2024
PITRE THÉRÈSE	15-05-2024	530.40 \$	COURS D'ESPAGNOL
POLYVALENTE MARCEL-LANDRY	15-05-2024	600.00 \$	BOURSES -3 ÉLÈVES
RÉGIE INTER. D'INCENDIE M	15-05-2024	2 850.00 \$	TECHNICIEN PRÉVENTION -ST-SÉBASTIEN
RÉGIE INTER. D'INCENDIE M	15-05-2024	2 042.00 \$	TECHNICIEN PRÉVENTION-VENISE
ROCHELEAU ET FILS	15-05-2024	848.21 \$	VOIRIE-CONTENEUR
SERVICE EXTINCTEUR NAPIERVILLE	15-05-2024	2 885.90 \$	INSPECTION ENT EXTINGUEUR
STANTEC-EXPERT - CONSEIL	15-05-2024	3 160.38 \$	ÉTUDE PRÉLIMINAIRE-OPTIMISATION PP3-5
7828349 CANADA INC.	15-05-2024	2 500.71 \$	ENTR. & RÉP. GALERIE D'ART- ST-CYR
		42 527.28 \$	
PRÉLÈVEMENTS			
BOUTHILLIER LUKAS	01-05-2024	150.00 \$	REMB LB 2024
DESJARDINS	01-05-2024	150.00 \$	FRAIS MENSUELS
LES ENTRETIENS ARCHAMBAULT	30-04-2024	5 461.32 \$	DOMAINE CHAMPLAIN
HYDRO QUÉBEC	03-05-2024	3 881.82 \$	ÉLECTRICITÉ -QUAI MUNICIPAL-GARAGE-LUM
JAKARTA CARTOGRAPHIE 3D INC.	01-05-2024	862.31 \$	HON PROF. ACCOMPAGNEMENT GEEMATIQUE
PAPETERIE COWANSVILLE	01-05-2024	11.49 \$	FOURNITURE-CRAYON COULEUR
SANIBERT	01-05-2024	114.98 \$	SENTIER - TOILETTE
AMILIA	02-05-2024	227.83 \$	FRAIS DE TRANSACTIONS EN LIGNE
ARTICLES PROMO D. DUPUIS	15-05-2024	646.74 \$	VÊTEMENTS/SSI /SPR
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	15-05-2024	730.09 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
BERNIER PAUL	15-05-2024	35.00 \$	C.C.U.29-04-2024
BORDO, LANA	15-05-2024	874.08 \$	AUTRES CONTRATS - CONCIERGE
BENEVA	15-05-2024	2 582.40 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
CASHMAN ANNE	15-05-2024	35.00 \$	C.C.U.29-04-2024
CAUCA	15-05-2024	3 242.34 \$	COMMUNICATIONS
CHOINIÈRE & MORIN INC.	15-05-2024	34 284.23 \$	CONTRAT D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE-IPC
CLAUDE & FRANÇOIS PHÉNIX	15-05-2024	3 216.49 \$	LUMINAIRES GARAGE-CASERNE
CMP MAYER INC.	15-05-2024	287.44 \$	SSI- OUTILLAGE GAFFE
CONTROLE CONCEPT DYNAMIQUE	15-05-2024	8 100.55 \$	BORNE INTERACTIVE
CONSTRUCTION DANY BOUCHER	15-05-2024	2 752.97 \$	CONTRAT D'ENLÈVEMENT DE LA NEIGE /STATIONNEMENTS
DRUIDE INFORMATIQUE INC.	15-05-2024	202.36 \$	ABONNEMENTS LOGICIELS
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL IN	15-05-2024	5 129.34 \$	NETTOYAGE KIOSQUE TOURISTIQUE
EQUIPARC INC.	15-05-2024	21 494.58 \$	TABLES DE PIQUE-NIQUE
EUROFINS / ENVIRONEX	15-05-2024	1 836.16 \$	TESTS D'EAU POTABLE - EAUX USÉES
FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES	15-05-2024	365.92 \$	CONSULTATION GÉNÉRAL-CANDIDATS
G.E.S.T.I.M. INC.	15-05-2024	1 184.94 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
JAGUAR MÉDIA	15-05-2024	344.93 \$	ASSOCIATIONS ET ABONNEMENTS
LALONDE NICOLE	15-05-2024	35.00 \$	C.C.U.29-04
JLD-LAGUÉ	15-05-2024	15.83 \$	ENTR. & RÉP. MACHINERIE & ÉQUI
MASSÉ DOMINIC	15-05-2024	35.00 \$	C.C.U. 29-04-2024
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-05-2024	34 371.02 \$	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
MUNICIPALITÉ D'HENRYVILLE	15-05-2024	959.91 \$	SSI-FRAIS AIDE MUTUELLE
NATURE ACTION QUÉBEC INC.	15-05-2024	31 919.20 \$	PLAN OASIS PHASE 1/ ÎLOS DE CHALEUR
PAPETERIE COWANSVILLE	15-05-2024	49.00 \$	FOURNITURES DE BUREAU
PRODUITS NETTOYANTS PRONET	15-05-2024	2 585.93 \$	ENTRETIEN - PRODUITS MÉNAGER
RAYMOND CHABOT GRANT THORTON	15-05-2024	574.88 \$	HONORAIRES DE VÉRIFICATION-MÀJ
REIS JEAN-PIERRE	15-05-2024	905.00 \$	ENTR. & RÉP.LAVAGE VITRES/GALERIE D'ART
TENAQUIP	15-05-2024	190.89 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES-GANTS
TETRA TECH QI INC.	15-05-2024	707.10 \$	INSPECTION RÉSEAU PAR CAMERA
TETRA TECH QI INC.	24-05-2024	11 438.59 \$	REVUE DES DÉFAUT SECTEUR OUEST
TOPOLUK DENIS	15-05-2024	223.42 \$	DÉPÔT-ANIMATION DÉPOUILLEMENT DE NOEL
VILLE DE BEDFORD	15-05-2024	832.00 \$	FRAIS AIDE MUTUELLE-CRÉDIT APP
VOX AVOCATS INC.	15-05-2024	5 419.24 \$	APPLICATION DE LA LOI - COURS-PROJETS
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	15-05-2024	2 126.38 \$	ÉPICERIE-OUTILLAGE-PARC-SSI
L'HOMME ET FILS ENR	15-05-2024	2 336.88 \$	PARCS-BÂTIMENTS
MARCHÉ VENISE	30-04-2024	63.91 \$	ÉPICERIE- DÉPÔT BOUTEILLES
SUPER SOIR	15-05-2024	1 346.50 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES - FIL
HYDRO QUÉBEC	24 mai 2021	712.51 \$	ÉLECTRICITÉ PP9-MARCHÉ PUBLIC
		195 053.50 \$	
		237 580.78 \$	
		98 036.27 \$	
		335 617.05 \$	